

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 28 décembre 2020, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la Tunisie, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public de haut niveau sur le thème « Les difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires ». Celui-ci se tiendra le 6 janvier 2021, à 8 h 30, par visioconférence.

Afin d'encadrer les débats, la Tunisie a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Tunisie  
(*Signé*) Tarek **Ladeb**



**Annexe à la lettre datée du 28 décembre 2020 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tunisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public de haut niveau du Conseil  
de sécurité sur le thème « Les difficultés du maintien de la paix  
et de la sécurité dans des contextes précaires », qui se tiendra  
le 6 janvier 2021**

**Contexte**

1. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste en butte à des difficultés majeures. Il demeure difficile de parvenir à une paix et une sécurité durables dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans certains contextes précaires observés sur le continent africain, où des pressions socioéconomiques, politiques, environnementales et en matière de sécurité mettent les populations à rude épreuve, créant un risque de violence et de conflit.

2. Du Sahel et de la région des Grands Lacs à la Corne de l'Afrique et au-delà, les facteurs d'instabilité tels que la violence des groupes armés, la criminalité organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent, combinés à la pauvreté chronique, aux inégalités socioéconomiques, à l'exploitation illégale des ressources naturelles et à un pouvoir faible, exacerbent les tensions existantes, perpétuent le cycle de la violence et prolongent les conflits malgré la présence de longue date de plusieurs missions multidimensionnelles intégrées pour la stabilisation et missions d'assistance des Nations Unies, telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

3. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la détérioration croissante de l'environnement due aux changements climatiques aggravent l'instabilité dans ces régions, ce qui contribue au chômage de masse, menace la sécurité alimentaire, engendre des conflits autour de l'exploitation des ressources liées au sol et à l'eau, qui s'amenuisent, et accentuent les divisions politiques ou sociales existantes.

4. Ces contextes précaires sont de plus en plus souvent associés à la prolongation des conflits et à la flambée de la violence organisée, qui entraînent d'importants mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des pays. Par ailleurs, en l'absence d'un État fort et d'institutions efficaces, ils offrent également un terrain fertile et un refuge aux groupes terroristes et aux réseaux de criminalité transnationale (y compris les trafiquants d'armes et d'êtres humains) et à d'autres acteurs non étatiques violents qui utilisent les pays concernés comme des bastions pour mener leurs opérations déstabilisatrices tant au niveau local qu'à plus grande échelle, menaçant ainsi la stabilité et la sécurité des pays voisins et, plus généralement, la paix et la sécurité internationales.

5. Si l'instabilité peut apparaître comme une préoccupation abstraite, elle constitue en réalité un obstacle majeur au rétablissement et à la consolidation de la paix.

6. Bien que les conflits violents et l'instabilité soient des problèmes distincts, ils sont indéniablement liés de manière inextricable et se renforcent mutuellement, dans la mesure où il serait inefficace de vouloir régler l'un sans chercher à régler l'autre.

7. Tandis que des conflits s'enracinent et que les crises humanitaires se multiplient dans le monde entier, la nécessité d'adopter des approches plus globales pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en s'attaquant aux causes profondes des conflits, notamment aux causes sous-jacentes de l'instabilité, est de plus en plus claire.

8. Si certains facteurs d'instabilité ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité, force est d'admettre que l'inaction dans les domaines concernés a une incidence évidente sur la capacité du Conseil à remplir au mieux sa mission.

## Objectifs

9. Le débat public sera l'occasion d'examiner dans quelle mesure le fait de ne pas s'attaquer aux problèmes d'instabilité, en particulier en Afrique, peut conduire à de nouveaux cycles de violence, exacerber et prolonger les conflits existants, et favoriser l'instabilité régionale par contagion.

10. Le débat pourrait apporter un éclairage sur la manière dont le Conseil peut s'appuyer sur l'analyse de l'interdépendance entre instabilité et conflit pour mieux assurer la paix et la sécurité internationales, et sur les moyens d'obtenir des informations plus utiles dans ce domaine auprès d'acteurs locaux et des communautés locales.

11. Le débat pourrait être l'occasion de faire évoluer les points de vue sur la manière de lutter contre les problèmes d'instabilité liés à des conflits, notamment par une coopération plus étroite avec les acteurs régionaux et sous-régionaux.

12. À cet égard, les participants souhaiteront peut-être examiner un certain nombre de recommandations en vue de combattre l'instabilité qui engendre la violence et les conflits, notamment pour ce qui est d'appuyer la mise en place d'institutions efficaces, de soutenir des accords politiques inclusifs, de favoriser des sociétés inclusives, résilientes et réconciliées, de rétablir des systèmes de sécurité et de justice responsables, d'améliorer les capacités de gestion économique et de renforçant la légitimité par la bonne gouvernance et l'offre de services publics.

13. Étant donné que de nombreux facteurs d'instabilité sont également de nature régionale, tels que la criminalité transnationale organisée et les trafics d'armes et de minerais provenant d'une zone de conflit, le débat pourrait être l'occasion de réfléchir aux moyens de promouvoir la coopération régionale aux fins de la lutte contre ces problèmes transfrontières.

14. Le débat sera également l'occasion de réfléchir à ce qu'impliquerait, pour le Conseil de sécurité, de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en termes d'interactions avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies (le Conseil économique et social, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme, etc.) et les institutions internationales, en vue de promouvoir des approches complémentaires, coordonnées et cohérentes en matière de paix et de sécurité.

## Questions d'orientation

15. Les participants sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure est-il important de lutter contre l'instabilité pour rétablir la paix dans les zones de conflit et consolider la paix à l'issue d'un conflit ?

- Comment intégrer la lutte contre l’instabilité aux stratégies de maintien de la paix et de la sécurité internationales ?
- Comment les décideurs politiques et les institutions internationales peuvent-ils agir sur l’instabilité et ses facteurs plutôt que de réagir à un conflit qui a éclaté ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il contribuer efficacement à briser le cercle vicieux de l’interdépendance entre conflit et instabilité ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il mieux collaborer avec les organisations régionales et d’autres organes de l’ONU ainsi qu’avec les institutions internationales pour promouvoir des stratégies complémentaires et coordonnées en matière de paix et de sécurité dans des contextes précaires ?
- Les missions de maintien de la paix et de stabilisation des Nations Unies peuvent-elles jouer un rôle dans la lutte contre l’instabilité dans le cadre de leur mandat ?
- Comment les missions de maintien de la paix et de stabilisation des Nations Unies peuvent-elles mieux interagir et coopérer avec les communautés locales à cet effet ?
- Sachant que les causes de l’instabilité sont complexes et étroitement liées à un contexte, comment concevoir des stratégies sur mesure pour s’attaquer à ce problème ?
- Comment mieux assurer le relais entre le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix en tenant compte dès le départ des facteurs d’instabilité, notamment en ce qui concerne le renforcement et l’amélioration des institutions ?

## **Format de la réunion**

16. Le débat public de haut niveau se tiendra en visioconférence le 6 janvier 2021 à 8 h 30 (heure de New York) et sera présidé par le Président de la République tunisienne, Kaïs Saïed. Les États Membres et les observateurs sont invités, s’ils le souhaitent, à soumettre une déclaration écrite d’environ 500 mots à la Division des affaires du Conseil de sécurité ([dppa-scsb3@un.org](mailto:dppa-scsb3@un.org)). Toutes les déclarations adressées au plus tard le jour de la réunion seront compilées dans un document.

## **Orateurs**

17. Les personnes suivantes prendront la parole devant le Conseil de sécurité :
- a) Le Secrétaire général ;
  - b) Le Président de la Commission de l’Union africaine, Moussa Faki Mahamat ;
  - c) L’ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf.